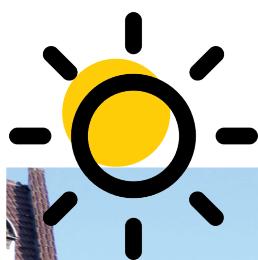




Commune Nouvelle
de **TRUCHTERSHEIM**
RFHI FNHFIM – PFFTTISHFIM

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



*Risques majeurs,
Apprenons les bons réflexes !*





SOMMAIRE

03 Qu'est-ce qu'un risque ?

04 En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

05 Risques naturels

- 05 Inondation de la plaine / Crue de torrent / Coulée de boue
- 06 Glissement de terrain
- 07 Orages, tempêtes, vents violents
- 08 Feu de forêt
- 09 Canicule
- 10 Risque sismique

11 Risques technologiques

- 11 Transport de marchandises dangereuses / Risques technologiques / Chute d'aéronef
- 12 Accident nucléaire / Pollution de l'air
- 12 Coupe générale de courant
- 13 Incendie de bâtiment

14 Risques sociaux

- 14 Menace terroriste

15 Risques sanitaires

- 15 Pandémie grippale / Méningite / Légionellose
- 15 Pollution du réseau d'eau potable

16 Numéros utiles

Commune Nouvelle de Truchtersheim
32 rue des Romains
67370 Truchtersheim
www.truchtersheim.fr | 03 88 69 60 30
mairie@truchtersheim.fr

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une très grande importance et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document a été rédigé pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Justin VOGEL

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement, d'origine naturelle ou lié à une activité humaine, se produise. Les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes ou occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa :
l'inondation

Enjeu :
les habitations

Risque :
les habitations inondées

Risque = produit d'un aléa x un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain,...)
- Les risques technologiques (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)
- Les risques météorologiques
- Les risques sanitaires (pandémie, ...)

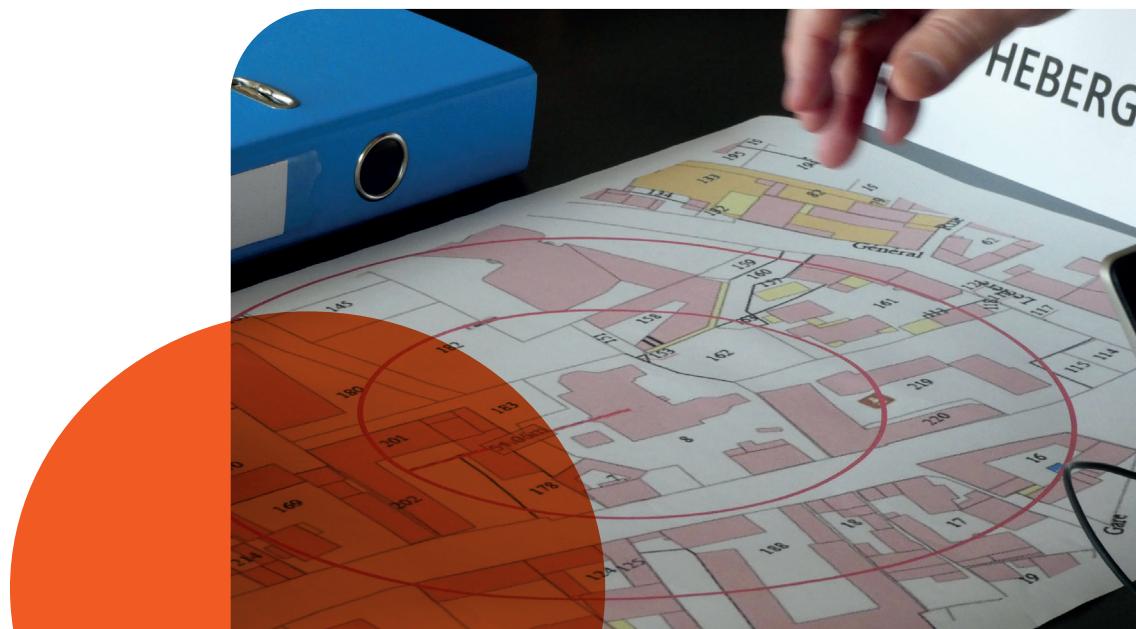
Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très importante.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la Commune Nouvelle de Truchtersheim peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

Le porte-à-porte

- Le territoire communal a été divisé en secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire
- Restez attentif aux instructions qui seront données pour votre sécurité

ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu ou a eu lieu
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre

Les consignes complémentaires seront données par porte-voix.



Point de rassemblement et de distribution

La sirène

Une alerte annonce un danger immédiat. Elle est de la responsabilité de l'Etat et des maires.

Savoir reconnaître une alerte

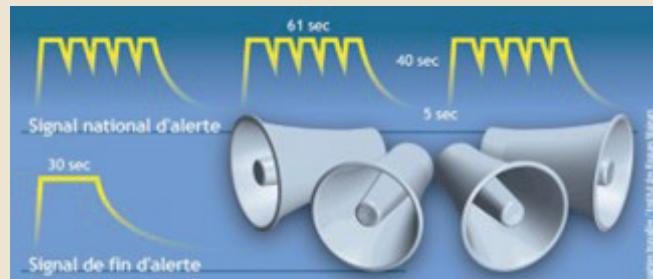
En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- la sirène de la mairie
- la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- des messages diffusés par mégaphones
- la radio et/ou la télévision

- La sirène est testée chaque premier samedi du mois à 10h51 précises.

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri : La sirène émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Le téléphone portable

Mis en place en 2022, le dispositif FR-Alert permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Les messages d'alerte et de prévention du ministère de l'Intérieur sont diffusés de façon prioritaire par les réseaux sociaux.

Les notifications seront diffusées sous la forme d'un SMS classique.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes. En revanche, la notification d'alerte n'apparaîtra pas sur les téléphones éteints ou en « mode avion ».

LE PACK DE SÉCURITÉ À PRÉPARER CHEZ SOI

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

RISQUES NATURELS

Inondations de la plaine / Crue de torrent / Coulée de boue

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

Dès aujourd'hui

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants

Pendant les phénomènes

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau
- Coupez vos compteurs électriques et gaz
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins
- Montez les documents utiles et objets précieux

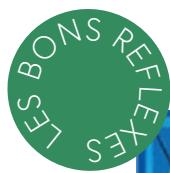


Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à pile, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les lignes
- Ne tentez pas de récupérer votre véhicule
- Ne traversez pas une zone inondée, ni en voiture, ni à pied : les obstacles ne sont pas visibles !
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Après les phénomènes

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre



Glissement de terrain

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse.

Les mouvements de terrain sont un ensemble de déplacements du sol et du sous-sol d'origine naturelle (précipitations, érosion, alternance gel dégel) ou humaine (exploitation de matériaux, terrassement, déboisement...).

Dans le Bas-Rhin, on recense plusieurs types de mouvements de terrain : les glissements de terrain, les éboulements, le retrait-gonflement des argiles, les affaissements et effondrements. L'aléa retrait-gonflement des argiles est le plus présent et touche essentiellement les maisons individuelles. Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau. Lors de périodes de sécheresse prolongée, ces sols se rétractent et regonfent quand il pleut. Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme, mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions.

Dès aujourd'hui

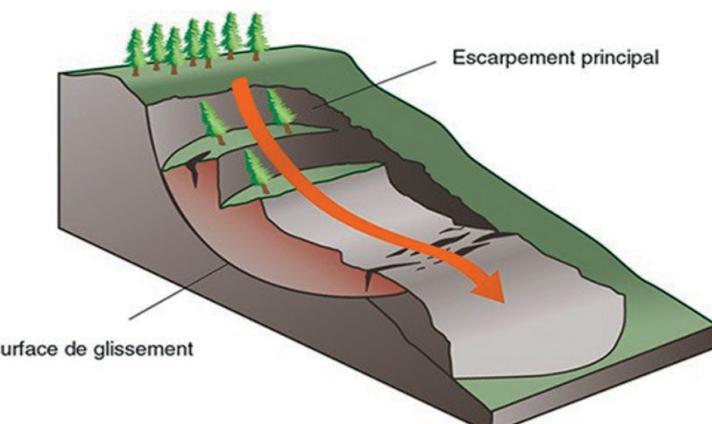
→ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant les phénomènes

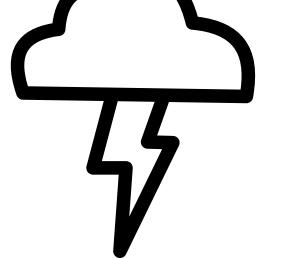
→ Eloignez-vous de la zone dangereuse
→ Eloignez-vous des bâtiments
→ Coupez le gaz et l'électricité
→ Ne revenez pas sur vos pas

Après l'événement

→ Ecoutez la radio
→ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
→ Ne téléphonez pas
→ N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Orages, tempêtes, vents violents



Plusieurs types d'événements climatiques peuvent toucher la commune.

Orages

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques, des éclairs, entre les nuages et le sol ou à l'intérieur du nuage.

Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses ou encore de la grêle. Les risques sont l'électrisation ou l'électrocution, les brûlures, les incendies ou la chute d'objets.

Vents violents, tempêtes

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres. L'épisode de rafales du 21 octobre 2014, avec des vents maximum enregistrés à 117 km/h, a été particulièrement violent (une victime dans le Bas-Rhin).

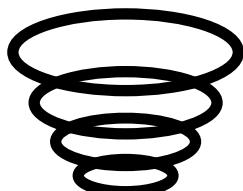
Dès aujourd'hui

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougie)

Pendant une tempête



- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants

Après une tempête

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre



Feu de Forêt

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs : un combustible, un comburant (l'oxygène de l'air), une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot, etc).

Dès aujourd'hui

- Débroussaillez
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux)
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- Repérez les cheminements d'évacuation



En cas de départ de feu

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (18 ou 112 portable) avec calme et précision
- Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...)
- Si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide
- En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Ouvrez le portail du terrain
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur)
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants

Après le feu

- Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveillez les reprises
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation

RISQUES NATURELS



Canicule

Le mot *canicule* désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules, s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois dès le mois de juin.

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc....) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc....).

Les mesures de prévention

- Consultez les cartes de vigilance de Météo France
- Limitez les exercices physiques
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau
- Ne buvez pas d'alcool, ni de boisson trop sucrée

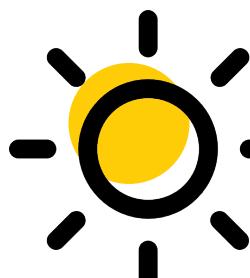
Pendant la période de canicule

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

Si à ces symptômes, s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au Centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite

- Placez la personne dans un endroit froid
- La faire boire
- Enlevez ses vêtements
- Aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides sur le corps
- Faites des courants d'air



Ce qu'il ne faut jamais faire :

- Ne baignez pas la personne dans une eau trop froide

Après :

- L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessite un suivi médical
- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau

**CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOlets LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

EN CAS D'URGENCE, **APPElez LE 15**

RISQUES NATURELS

Risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et infrastructures. Les chutes d'objet ou effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.

La Commune Nouvelle de Truchtersheim est située en zone 3 – sismicité moyenne.

Pendant un séisme

A l'intérieur :

- Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur porteur
- Eloignez-vous des fenêtres
- Ne fuyez pas pendant la secousse, les chutes d'objets sont dangereuses !



Dans la rue :

- Dans une rue large, gagnez le milieu de la chaussée
- Eloignez-vous des constructions ; à défaut abritez-vous sous un porche ;
- Eloignez-vous des câbles électriques

En voiture :

- Restez dans le véhicule loin de tout ce qui risque de tomber, arrêtez-vous (jamais sur un pont ou près de constructions)

Après un séisme - attention aux répliques

A l'intérieur :

- Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses pouvant survenir
- Fermez les robinets d'arrivée de gaz et d'eau
- Coupez l'électricité, ne téléphonez pas
- Éteignez les sources de chaleur
- Ne fumez pas
- Évacuez le bâtiment par les escaliers, ne prenez pas l'ascenseur

A l'extérieur :

- Dirigez-vous vers un endroit dégagé
- En cas d'ensevelissement, manifestez-vous en faisant du bruit

LES BONS
REFLEXES



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matières dangereuses / Risques technologiques / Chute d'aéronef

Le **transport de marchandises dangereuses** (TMD) s'effectue par voies routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. La réglementation TMD vise à prévenir les risques pour les personnes, les biens et l'environnement.

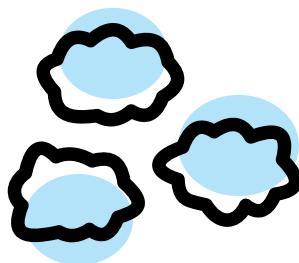
Les risques technologiques sont des risques dont l'origine est liée à l'action humaine tels que les risques industriels, nucléaire et biologiques. Ils trouvent leur origine dans la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement.

Le site gouvernemental www.risques.gouv.fr informe la population sur la prévention des risques majeurs.

On désigne par le terme aéronef des véhicules aériens et spatiaux avec ou sans équipage, par exemple des avions à moteur ou des planeurs, des hélicoptères, des ballons ou montgolfières à gaz ou à air chaud / des dirigeables, des satellites, des drones. On entend par **chute d'aéronef** un accident de vol lors duquel l'aéronef s'écrase au sol et y cause des dégâts.

Dès aujourd'hui

→ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri



Pendant l'accident

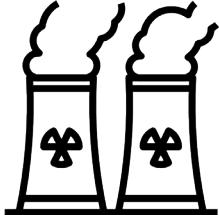
Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

Si vous entendez l'alerte :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation





Accident nucléaire / Pollution de l'air

La Commune Nouvelle se situe à moins de 200 km de 9 centrales de 3 pays différents (2 en France, 3 en Allemagne, 4 en Suisse). La centrale française de Fessenheim se situe à 75 km au sud. L'autre centrale la plus proche est celle de Cattenom en Moselle qui se situe à 145 km au nord-ouest de la Commune. A une échelle plus globale, la Commune peut être impactée par toutes les centrales européennes. Il existe des plans d'urgence visant à protéger la population en cas d'accident aboutissant à l'émission de matières radioactives dans l'atmosphère (distribution de comprimés d'iode).

Dès aujourd'hui

→ Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

Pendant l'accident

Si vous entendez l'alerte :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
- Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau

Après l'accident

→ Respectez les consignes données par les autorités via les médias



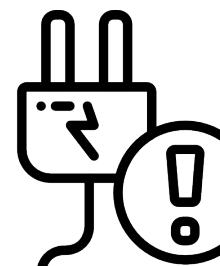
Coupure Générale de Courant

Dès aujourd'hui

- S'équiper de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougies, etc....)
- Prévoir un moyen de chauffage autonome si la maison n'en est pas équipée (poêle à pétrole par exemple)

Après le phénomène

- Vérifier l'état du congélateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de début de décongélation
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils électriques



Incendie de bâtiment

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs : un combustible, un comburant (l'oxygène de l'air), une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot, etc).

Dès aujourd'hui

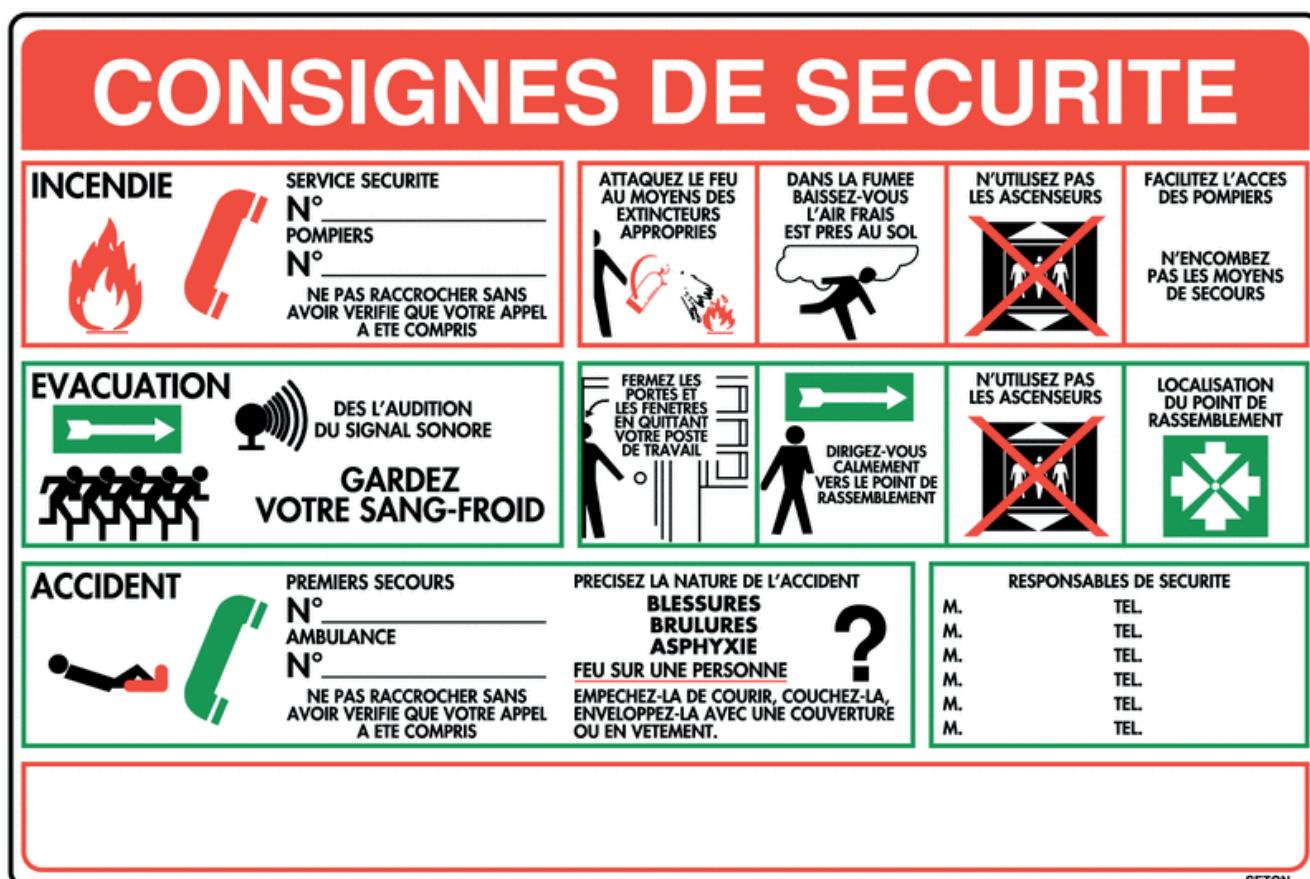
- Repérez les cheminements d'évacuation
- Le cas échéant, prenez connaissance des consignes de sécurité affichées dans le bâtiment

En cas de départ de feu

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Coupez l'arrivée de gaz
- Coupez l'électricité
- Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas, suivez les instructions des pompiers

Après le feu

- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



RISQUES SOCIÉTAUX

Menace terroriste

A quoi sert le plan Vigipirate ?

- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

1° - S'échapper

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez

2° - Se cacher

Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner

3° - Alerte

Ne pas courir vers les forces de l'ordre –appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés

Les établissements scolaires ont mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



RISQUES SANITAIRES

Pandémie grippale / Méningite / Légionellose

Comme l'ensemble du territoire, la Commune Nouvelle peut être exposée aux risques de pandémie. La diffusion étant extrêmement rapide, il faut soigner au plus vite les personnes malades et limiter les contacts directs au maximum. Les impacts sur la société peuvent être très importants suivant la période de l'événement, le nombre de décès, le nombre de personnes malades, la perturbation du système de santé.

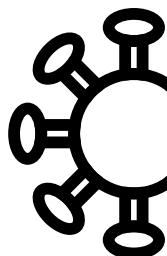
■ Les mesures de prévention

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être faite par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez
- Portez un masque selon la réglementation en vigueur
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

Prévention de la légionellose :

- Vérifiez que la température de l'eau chaude est au moins de 60°C
- Vérifiez régulièrement la propreté des gaines de ventilation et de conditionnement d'air



■ Consignes particulières à appliquer sur demande des autorités

- Se laver les mains fréquemment (avec savon ou gel hydroalcoolique)
- Maintenir une distance sociale d'un mètre au minimum
- Porter le masque selon la réglementation en vigueur
- Eviter de se serrer la main et de se faire la bise
- Rester chez soi autant que possible et éviter les rassemblements non gérés
- Ne pas conseiller systématiquement le port des gants

Pollution du réseau d'eau potable

■ A l'annonce de la pollution

- Ne plus boire d'eau du robinet
- Prévoir un stock d'eau potable (bouteilles ou réservoir)

■ Après les phénomènes

- Attendez l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- Purgez les conduites et le chauffe-eau avant utilisation

Informations utiles



OÙ TROUVER LE DICRIM :

Le **DICRIM** est consultable et disponible en mairie ou sur le site www.truchtersheim.fr où il peut également être téléchargé.



SITES WEB À CONSULTER :

- Dossier départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.) : bas-rhin.gouv.fr
- Informations météorologiques : meteofrance.com et vigilance.meteofrance.com
- Information nationale sur les crues : vigicrues.gouv.fr
- Informations sur la qualité de l'air à Strasbourg : atmo-grandest.eu
- Info route : inforoute67.fr
- Portail gouvernemental des Risques Majeurs : gouvernement.fr/risques
- Mieux connaître les risques sur le territoire : georisques.gouv.fr
- Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) : iffo-rme.fr



KIT D'URGENCE À PRÉVOIR AU DOMICILE :

- Lampe de poche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Bougies et allumettes
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couverture de survie
- Matériel de colmatage (adhésif,...)
- Vêtements de rechange



FRÉQUENCES DES RADIOS LOCALES :

France Info – 104.4 FM
Bleu Alsace – 101.4 FM
Top Musique – 94.5 FM



NUMÉROS UTILES :

Numéro d'urgence européen : **112**
Numéro d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes : **114**
Pompiers : **18**
Samu : **15**
Police/gendarmerie : **17**
Mairie : **03 88 69 60 30**
SOS Main : **03 88 67 44 01**
Centre anti-poison : **03 88 37 37 37**

